

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de locaux bruts de béton à destination d'une future crèche sise 2 rue des Haies.

Nombre de conseillers

En exercice : 18  
Présents : 14  
Représentés : 04  
Absents excusés : 00  
Votants : 18

Date de la convocation : 31 mai 2024.

Date d'affichage de la convocation : 31 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 mai 2024 dont le public a été informé par voie d'affichage le 31 mai 2024 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Lyse-Marie CLISSON – Sarah ANDRÉ – Audrey COURTOIS – Odile CONROY – Nicole MARCHAIS – Arlette PEYTOUR – Kahina ANDRADE – MM Olivier LUCAS – Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ – Paul-Etienne LEGRAIS – Sébastien MÉRIAUX – Gérald TOWNSEND.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M Jean-Côme RIVIÈRE **ayant donné pouvoir à MME Nicole MARCHAIS**  
M Georges GÉRAULT **ayant donné pouvoir à MME Audrey COURTOIS**  
M Franck GUGLIELMAZZI **ayant donné pouvoir à M Sébastien MÉRIAUX**  
M Pierre-Yves PARISELLE **ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN**

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Néant

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

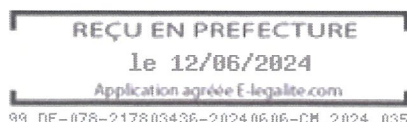
SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Audrey COURTOIS

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie  
le 11 juin 2024 et publiée sur le site internet de la  
mairie le 11 juin 2024.

Accusé de réception de la télétransmission par la  
préfecture des Yvelines ci-dessous.



VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1, L.2122-21-1 et L.2122-22 4 ;

VU la délibération n°CM-2023-024 du conseil municipal du 30 mars 2023 relative à la vente de la parcelle cadastrée AAA387 au profit de de l'opérateur IRP-HLM dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Louis Bouchet à Meudon-La-Forêt (92360), au prix net vendeur de 196 000 € (la vente n'étant pas soumise à la Taxe à la Valeur Ajoutée), dans le cadre du contrat de cession foncière avec charges ;

VU la délibération n°CM-2023-055 du conseil municipal du 28 septembre 2023 relative à la désaffectation, déclassement et projet de vente du terrain cadastré section AA numéro 387 autorisant Madame le Maire à procéder à la suite de la vente du terrain cadastré section AA numéro 387, sis 2 rue des Haies aux Loges-en-Josas, au profit de l'opérateur IRP-HLM dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Louis Bouchet à Meudon-La-Forêt (92360), au prix net vendeur de 196 000 € (la vente n'étant pas soumise à la Taxe à la Valeur Ajoutée), dans le cadre du contrat de cession foncière avec charges ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par la délibération n° CM-2024-018 du 21 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que la société IRP-HLM a obtenu un permis de construire portant le numéro PC 078 343 23 G 0006 qui a été accordé par l'arrêté n°U-2023/58 du 22 décembre 2023, afin de réaliser sur la parcelle cadastrale section AA numéro 387 d'une contenance de 7 ares et 26 centiares un immeuble R+1 à usage mixte d'une SdP minimum de 436.96 m<sup>2</sup>, devant comprendre à son entier achèvement une crèche et au 1<sup>er</sup> étage trois logements sociaux financés PLS et de typologie T3 sise 2 rue des Haies ;

CONSIDÉRANT que la commune doit procéder, après l'acquisition du terrain par l'opérateur, à l'acquisition des locaux de la crèche collective d'une surface de plancher de 213.14 m<sup>2</sup> et des jardins situés devant et sur le côté, auprès de l'opérateur, à travers une Vente en l'Etat de Futur Achèvement (VEFA) ;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette cession foncière est la réalisation d'une crèche collective municipale répondant aux besoins de la population ;

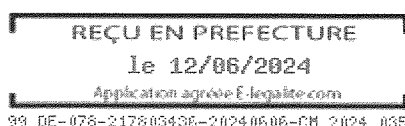
**Entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Première Adjointe au Maire,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** la signature de la vente, bien que la condition suspensive de l'obtention d'un permis de construire définitif ne soit pas réalisée, un recours contentieux ayant été exercé ;

**AUTORISE** Madame le maire à signer le contrat de réservation ;

**DÉCIDE** d'approuver l'acquisition en vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) du local permettant d'accueillir une crèche livrée brute de béton en attente de fluides, d'une surface de plancher de 213.14 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée de l'opération immobilière à réaliser par l'opérateur IRP-HLM sur la parcelle cadastrée AA numéro 387, au prix net vendeur de 576 454 € HT. Les frais notariés sont à la charge de la commune, le prix est payable au fur et à mesure de l'avancée des travaux ;

**AUTORISE** Madame le maire à signer l'acte authentique de VEFA avec l'opérateur IRP-HLM dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Louis Bouchet à Meudon-La-Forêt (92360), ainsi que tout document s'y rapportant ;



DIT que la liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et sera notifiée à toute personne concernée ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 18  
POUR : 18  
CONTRE : 00  
ABSTENTION : 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 12 juin 2024.

Le Secrétaire de séance,



Audrey COURTOIS



Le Maire,



Caroline DOUCERAIN

REÇU EN PRÉFECTURE

le 12/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-076-217603436-20240606-CM\_2024\_035